Municipalité régionale
de comté de Joliette

Un espace où prendre racine
MRC de Joliette

1355 rue Lépine, Joliette, QC, J6E 4B7
450 759-2237 450 759-2597
www.mrcjoliette.qc.ca
information@mrcjoliette.qc.ca

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 513-2026

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE :

1. QUE lors de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 2026, le Conseil des maires de la MRC de Joliette a adopté le Règlement numéro 513-2026, intitulé « *Règlement relatif à la rémunération des élus et abrogeant le règlement 460-2019 et ses amendements* »;
2. QUE ce règlement vise à revoir la structure de rémunération applicable au préfet, aux membres du conseil ainsi qu'aux membres du comité administratif afin qu'elle reflète adéquatement les responsabilités exercées;
3. QUE ledit règlement **entre en vigueur à la date de la publication du présent avis**, soit le 21 octobre 2026, conformément à la loi;
4. QUE toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur administratif de la MRC de Joliette au 1355, rue Lépine, à Joliette, durant les heures d'ouverture ou en adressant une demande à information@mrcjoliette.qc.ca

Donné à Joliette, ce 21ième jour du mois d'octobre 2026.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 21 octobre 2026 entre 8 h 30 et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21ième jour du mois d'octobre 2026.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière